

Journées internes du Cercle Freudien de janvier 2022.

La procédure d'inscription de sa pratique analytique : Quelques remarques.

Lors des journées internes de novembre 2019 à Fontainebleau, Isminie Mantopoulos qui assurait depuis décembre 2011 la tâche du secrétariat de la procédure, avait annoncé qu'elle souhaitait qu'un autre collègue prenne le relais.

En accord avec le C.A., il a été proposé que je lui succède, ce qui a été entériné lors de l'A.G. du 20 mars 2020.

Depuis cette date, aucune « procédure d'inscription de sa pratique analytique » n'a été engagée.

Je n'ai donc pas d'éléments nouveaux à vous transmettre, aux deux niveaux rappelés par notre collègue dans son exposé à Fontainebleau :

- Conserver et tenir à jour les documents concernant la procédure
- Répondre aux demandes de renseignements et questions diverses des membres.

Je n'ai pas non plus reçu de demande de renseignements.

Pour autant les questions que suscitent cette procédure et ses enjeux ne sont pas absents. D'autant qu'il est aussi possible de dire que c'est la procédure elle-même qui ne manque pas de nous interroger, et qui ne cesse, silencieusement peut-être, de questionner le Cercle.

Il est, me semble-t-il, tout à fait important que nous ne délaissions pas ce qu'elle nous transmet ainsi, ni non plus ce qu'elle nous montre de certains aspects de la vie de notre association, et/ou de notre engagement dans le Cercle.

Evidemment, notre engagement dans la vie du Cercle, et dans notre rapport à « la chose analytique » peut prendre plusieurs formes, connaître aussi des phases contrastées, dans une discontinuité qui ne relève pas seulement des difficultés liées à l'épidémie de Covid.

Et certes, cet engagement peut ne pas passer par cette procédure, et se choisir d'autres voies.

Pourtant un constat s'impose : les documents très soigneusement conservés et organisés par Isminie, qui font trace et archivage de l'histoire de cette procédure, montrent pour le moins qu'il y a eu peu, très peu, d'appétence, si l'on peut dire, pour cette démarche.

Est-ce du délaissement ?

Ce verbe peut sembler excessif, mais si nous tentons une sorte de bilan, force est de constater le faible nombre de collègues qui se sont avancés dans cette expérience.

Il ne s'agit pas, bien sûr, d'en rester à cette logique des nombres, aux relents gestionnaires, et toujours un peu simpliste.

Mais il n'est pas possible non plus de l'ignorer.

Plusieurs années se sont écoulées depuis que nos statuts ont intégré cette procédure.

Je vous rappelle que la procédure a fait suite à la « déclaration de sa pratique analytique », qui elle, avait été instaurée au Cercle en 1995.

C'est après le travail d'élaboration de tout un groupe de réflexion, auquel participait le C.A. de cette époque, et plusieurs autres collègues, que le Cercle avait mis en place en 2002, cette procédure d'inscription, initiée par Jean-Jacques Blévis qui était alors notre président.

Elle avait été adoptée et inscrite dans nos statuts en mars 2002.

Entre 1995 et 2002, 11 personnes s'étaient engagées dans la déclaration.

Aujourd'hui, 20 ans après, 12 collègues - 15 si l'on tient compte aussi de ceux qui nous ont quitté – figurent sur la liste établie par Isminie. 6 avaient fait la déclaration et donc seuls 6 autres ont fait la procédure.

6, ce n'est pas beaucoup...

La dernière procédure date de 2018, et auparavant, entre 2009 et 2018, aucune n'avait eu lieu.

Quelle lecture pouvons-nous faire de ces données factuelles ?

Quelle interprétation pouvons-nous en tenter ?

Ces chiffres ne suffisent pas, à eux seuls, à dire quelle est la place de cette procédure au Cercle Freudien, mais ils ne peuvent que nous interroger.

Nous sommes aujourd'hui arrivés à un moment où il s'agit de pouvoir prendre en considération l'histoire de cette procédure, d'interroger, du même mouvement, les raisons de son instauration dans notre association, et de faire place au moins à deux questions :

Qu'avons-nous fait de cette procédure d'inscription ?

Que voulons-nous, à l'avenir, en faire ?

Comme nous le savons, ce qui est en jeu, c'est la transmission de la psychanalyse.

Dans le programme de ces journées internes, nous pouvons lire :

La procédure : modèle de transmission.

Modèle ? Il vaudrait la peine de s'arrêter sur cette notion de modèle, fort complexe au demeurant, si l'on élimine comme il le faut ici, le sens de ce que l'on doit imiter. Ne s'agit-il pas, après toutes ces années, de ne pas en rester à ce qui a pu ne pas rendre désirable cette procédure, mais d'essayer de voir comment, si nous en gardons le principe, nous pouvons en repenser les formes.

Remettre en chantier la procédure exige me semble-t-il, de savoir d'abord à quoi nous tenons en ce qui concerne ses assises, soit ce qui depuis la fondation du Cercle Freudien, a caractérisé notre association, et dont la procédure, dans sa spécificité est l'aboutissement.

Pour mémoire, je voudrais rappeler quelques points.

* Tout d'abord, il s'est toujours agi, au Cercle, de ne pas confondre la formation du psychanalyste, la transmission de cette expérience, qui peuvent aller jusqu'à s'autoriser à écouter des analysants, et les formations/ autorisations telles qu'elles sont en œuvre à l'université. Nous avons toujours essayé de faire écart par rapport à cette conception scolaire.

Ce ne sont ni les diplômes, ni les validations de stages etc. qui permettront d'avancer dans la question lancée par Lacan dans Scilicet 1 : « Qu'est-ce qui permet d'éviter l'extinction de l'expérience ? »

Cette question, que j'avais citée dans mon texte de 2012, *La procédure d'inscription dix ans après*, n'a fait, depuis que Lacan l'énonçait, que gagner en acuité.

Pour ma part, j'y associerais aujourd'hui le changement qui s'opère dans le rapport de l'être parlant à sa parole, souvent « à l'insu de notre plein gré ».

Monique Tricot, dans son texte *Mise à l'œuvre de l'inconscient et institution analytique*, rappelait les trois voies d'accès qui permettent d'aborder *analytiquement* la question de la formation des analystes. Elle situe la troisième voie à partir de l'acte analytique:

« Elle consiste à partir de l'effectuation de la cure même, et pas seulement de la fin de l'analyse. Cette option fait écho à la remarque de Lacan : « il n'y a pas de formation des analystes, il n'y a que des formations de l'inconscient. »

Devenir analyste serait-il alors une formation de l'inconscient particulière ?

Comment cette formation se constituerait-elle dans la cure ?

A suivre cette ligne, il est à requérir d'une société d'analystes de s'en tenir et aussi de tenir et de se tenir à un espace qui permette la mise en œuvre (et non pas la mise en acte car cela c'est le champ du transfert) de ces formations de l'inconscient. »

Ce texte date de...1986, et les plus anciens parmi nous auront sans doute reconnu le travail fondateur des journées du Moulin d'Andé !

S'interroger sur la procédure, c'est aussi se demander où nous en sommes par rapport à cette mise initiale du Cercle, si nous y tenons, ou si nous n'y entendons plus rien, et alors pourquoi.

A titre personnel, il me semblerait inquiétant que nous laissions tomber ce qui a permis au Cercle d'essayer, pendant si longtemps, de s'en tenir au vif des questions ouvertes par la psychanalyse, et pour sa transmission.

** Le dispositif qui a été mis en place pour concevoir, rendre possible, et accompagner, la procédure d'inscription, n'est pas séparable de la décision du Cercle de ne pas reprendre la Passe, du moins ce qui, après la dissolution de l'E.F.P. a été repris sous ce vocable.

Au séminaire de l'AEP, à Lille, en 2008, Olivier Grignon, dans le texte intitulé *L'impossible Passe*, rappelait que « *ce qui est à « passer » est de l'ordre d'un impossible* » et que « *c'est la Passe qui se trouve marquée du sceau d'une certaine impossibilité* », précisant plus loin que « *toute expérience de passe est aujourd'hui irresponsable tant que n'aura pas été effectué et partagé un bilan de la Passe à l'E.F.P. Tant sur le plan théorique que sur le plan clinique, ce bilan n'est pas accompli.* »

Ce n'est donc pas par frilosité que le Cercle a écarté la Passe, mais pour des raisons de fond qui touchent aussi à cette dimension d'aporie structurelle en jeu dans le champ de la psychanalyse : la transmission est impossible/nécessaire.

Il faudrait parvenir à mieux spécifier cette procédure d'inscription, en cessant de la prendre pour une espèce de Passe qui ne dirait pas son nom, et à mieux saisir aussi ce qui la différencie des entretiens d'entrée au Cercle auprès du Cardo.

*** Il en résulte très directement le souci de penser les modalités de l'élaboration collective de l'expérience de la procédure, de façon telle qu'elle ne donne pas lieu à l'instauration d'un gradus. C'est à dire à la constitution d'un corps de didacticiens dont le creuset serait les membres des cartels. D'autant que le ressort de tout gradus est l'instauration de ces « je suis », dont nous connaissons les impasses et les effets de paralysie.

C'est dans cette perspective qu'aucune liste - déclaration, puis procédure - ne s'est rendue publique au Cercle depuis le début.

Et aussi, comme me le rappelait récemment Jean-Jacques Blévis, il est de toute importance que le travail autour de la procédure reste sous la responsabilité du C.A., dont il importe qu'il se préoccupe de la question.

Finalement, il est possible de penser que cette procédure, qui est peut-être mal nommée, malgré ce qui résonne de si positif dans l'étymologie de ce terme (aller de l'avant), mérite de ne pas être déconsidérée, ni mise au rebut sans examen suffisant. Dans son intervention à Fontainebleau, Isminie avait cité la remarque d'un collègue qui résumait en quelques lignes ce qui permet de comprendre que l'on puisse tenir à cette procédure :

« ...un souci d'ouverture et de respect des temporalités singulières, la liberté des partenaires et des modalités de travail, et une chance laissée à l'inédit et à la diversité. »

Permettez-moi une analogie.

Ne nous arrive-t-il pas, parfois, de prendre dans notre bibliothèque, un livre de qualité qui était là sans usage, oublié peut-être depuis un certain temps, mais dont nous pouvons faire une lecture nouvelle, féconde, parce que nous ne l'avions pas jeté ?

Que nous n'ayons pas fait grand usage de la procédure d'inscription n'interroge pas seulement sur ce qu'elle est, mais tout autant sur notre mise personnelle dans ce qui permet, comme l'énoncent nos statuts, de tendre « à maintenir à son plus haut niveau d'exigence » la théorie et la pratique de la psychanalyse.

Françoise Delbary.

(Quelques points ont été davantage précisés dans l'après-coup de l'exposé oral)